

Fiche 3 : Le cycle terminal de la voie générale

Organisation des enseignements en 1^{re}

Des enseignements communs à tous les élèves

Français	4 h
Histoire- géographie	3 h
LVA + LVB (enveloppe globalisée) – langue vivante	4 h 30
Enseignement scientifique	2 h
Education physique et sportive	2h
Enseignement moral et civique	0 h 30

+ Des enseignements annualisés

Heure de vie de classe	10 h
Accompagnement personnalisé composé d' :	
▪ aide pédagogique	<i>Pas de volume annuel défini</i>
▪ aide à l'orientation	54 h annuelles

+ 3 enseignements de spécialité au choix parmi :

Arts	4 h
Biologie-écologie	4 h
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	4 h
Humanités, littérature et philosophie	4 h
Langues et littératures étrangères	4 h
Littérature et langues et cultures de l'Antiquité	4h
Mathématiques	4 h
Numérique et sciences informatiques	4 h
Physique-chimie	4 h
Sciences de la vie et de la Terre	4 h
Sciences de l'ingénieur	4 h
Sciences économiques et sociales	4 h

Le grand oral sera adossé aux spécialités, sur un projet mené de manière individuelle ou collective sur tout le cycle terminal. Il se préparera donc dès la 1^{re}.

En vert : uniquement dans les lycées agricoles.

Enseignements optionnels

Les élèves ne peuvent choisir qu'un seul enseignement optionnel, excepté pour les enseignements de LCA (langues et cultures de l'antiquité) qui peuvent être choisis en plus d'une autre option suivie par ailleurs.

Un enseignement au choix parmi :

LVC (langue vivante C)	3 h
LCA : latin	3 h
LCA : grec	3 h
Education physique et sportive	3 h
Arts	3 h
Hippologie et équitation	3 h
Agronomie-Economie-Territoires	3 h

En vert : uniquement dans les lycées agricoles.

Organisation des enseignements en Terminale

Des enseignements communs à tous les élèves

Philosophie	4 h
Histoire- géographie	3 h
LVA + LVB (enveloppe globalisée) – langue vivante	4 h
Enseignement scientifique	2 h
Education physique et sportive	2h
Enseignement moral et civique	0 h 30

+ Des enseignements annualisés

Heure de vie de classe	10 h
Accompagnement personnalisé composé d' :	
▪ aide pédagogique	<i>Pas de volume annuel défini</i>
▪ aide à l'orientation	54 h annuelles

+ 2 enseignements de spécialité au choix parmi :

Arts	6 h
Biologie-écologie	6 h
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	6 h
Humanités, littérature et philosophie	6 h
Langues et littératures étrangères	6 h
Littérature et langues et cultures de l'Antiquité	6 h
Mathématiques	6 h
Numérique et sciences informatiques	6 h
Physique-chimie	6 h
Sciences de la vie et de la Terre	6 h

Le grand oral sera adossé aux spécialités, sur un projet mené de manière individuelle ou collective sur tout le cycle terminal.

Sciences de l'ingénieur 6 h
 Sciences économiques et sociales 6 h

En vert : uniquement dans les lycées agricoles.

Enseignements optionnels

Les élèves qui n'avaient pas d'option en 1^{re} peuvent choisir un enseignement optionnel parmi la première liste suivante. Ceux qui suivaient déjà une option en 1^{er} peuvent choisir une option supplémentaire, dans cette même première liste. A noter, il est possible de continuer à suivre une option LCA en plus de la (des) autre(s) option(s) suivie(s) par ailleurs.

Un enseignement démarré en T^{ale} au choix parmi :

Mathématiques complémentaires	3 h
Mathématiques expertes	3 h
Droit et grands enjeux du monde contemporain	3 h

Un enseignement si démarré en 1^{re} au choix parmi :

LVC (langue vivante C)	3 h
LCA : latin	3 h
LCA : grec	3 h
Education physique et sportive	3 h
Arts	3 h
Hippologie et équitation	3 h
Agronomie-Economie-Territoires	3 h

En vert : uniquement dans les lycées agricoles.

Mathématiques complémentaires : les lycéens ne suivant pas la spécialité mathématiques

Mathématiques expertes : les lycéens suivant la spécialité.

A retrouver dans [l'arrêté du 16-7-2018 - J.O. du 17-7-2018](#) et dans [la note de service relative aux spécialités](#) et [la note de service relative à la procédure d'orientation en fin de classe de seconde](#)

Ce que dit la FCPE :

La fin des filières en général, un tout petit pas en avant. Les enseignements seront organisés autour d'un tronc commun à tous les élèves, des spécialités (3 en première, 2 en terminale) et des enseignements optionnels. C'est donc la fin des filières, ce que demandait la FCPE.

Le libre choix des spécialités risque de se heurter aux contraintes des établissements. Les spécialités ne sont pas des voies d'orientation, en conséquence, il n'y a pas de procédure d'appel et c'est l'élève qui a le dernier mot lors de son inscription en 1^{re}. C'était aussi une demande forte de la FCPE. Des modalités de dialogue entre l'équipe éducative et les familles sont prévues pour aider l'élève à faire ses choix.

Cependant, cette liberté de choix va se heurter aux contraintes d'emploi du temps et de ressources humaines des établissements. En effet, les élèves auront principalement le choix entre les spécialités proposées dans leur lycée et en fonction des triplettes (en première) et doublettes (en terminale) de spécialités mises en place. Seulement 7 spécialités sur 12 sont garanties dans chaque lycée. Des cartes académiques des spécialités seront établies par les rectorats. Pour la FCPE, cela est très insuffisant et pourrait générer des inégalités. Le dernier mot à l'élève est une victoire en demi-teinte.

Des conventions pourront être passées entre lycée pour permettre aux élèves de suivre des spécialités pas proposées dans le leur. Des dérogations seront aussi possible. Mais nous ne savons pas encore si et comment tout cela pourra être mis en place car cela pose des problèmes matériels.

A noter, les élèves pourront de changer de spécialité entre la 1^{re} et la terminale, après avis du conseil de classe. Il s'agissait d'une demande de la FCPE afin de garder le droit à l'erreur et de permettre aux élèves de changer de spécialité sans avoir à redoubler.

Et les mathématiques ? La question du poids des mathématiques dans les apprentissages des élèves n'est pas résolue dans les grilles horaires qui sont présentées. Les maths pourront se retrouver dans les trois types d'enseignements (tronc commun avec l'enseignement scientifique, dans certaines spécialités et en option). Mais comme nous ne connaissons pas encore les programmes, on ne sait pas ce qui sera enseigné aux élèves. La FCPE a rappelé en séance l'importance de donner un bagage solide à chaque lycéen pour la suite de son parcours. Elle a demandé que les programmes des spécialités soient interdisciplinaires pour contenir des outils mathématiques nécessaires à certains enseignements (ex : les sciences économiques et sociales). En effet, les mathématiques sont à la fois une discipline et un outil utile à de nombreuses disciplines. De même, cette demande a été faite pour l'enseignement scientifique du tronc commun. Développer une culture scientifique commune à tous va dans le bon sens. Mais cette culture ne s'arrête pas à des connaissances scientifiques, c'est aussi une démarche de réflexion et de construction du savoir, qui se retrouve dans de nombreuses disciplines (ex : sociologie). Cet enseignement scientifique doit donc être construit de manière interdisciplinaire et comme un outil pour penser.

Où sont les moyens pour faire fonctionner cette réforme ? La marge horaire laissée à la disposition des établissements (art.4) paraît particulièrement faible eu égard à l'ensemble des enseignements et dispositifs pédagogiques à mettre en place (7h par division et par semaine). Pour rappel :

- Aide pédagogique
- Aide à l'orientation (54 heures annuelles obligatoires)
- Enseignements optionnels
- Groupes à effectif réduit et/ou co-intervention

Les établissements devront obligatoirement puiser les heures d'aide à l'orientation dans cette enveloppe et, sur les horaires restants, trancher entre : développer des options, de l'aide pédagogique ou des groupes à effectifs réduits, ce qui est en réalité un non choix mais s'apparente à la gestion de la pénurie.

L'aide à l'orientation, une bonne intention qui reste à confirmer ! Le volume horaire annuel permet d'organiser ce temps en fonction des projets des établissements, soit en répartissant hebdomadairement, soit en utilisant cette enveloppe pour mettre en place des semaines de l'orientation ou banaliser des journées de forums par exemple. La question de la mise en œuvre et des divers intervenants reste entière. Le rôle que pourra jouer la Région, qui est en charge de la partie information de la compétence orientation, reste flou.

Les options seront-elles ouvertes à tous ? Le texte présenté en CSE ne peut pas répondre à cette question qui se réglera dans les établissements. En effet, si le nombre de places est contingenté, il n'y aura pas de place pour tous. Et vu les faibles moyens prévus dans l'enveloppe servant à développer les options, nous ne pouvons que craindre que les élèves n'aient pas vraiment le choix.